

## La rénovation des bâtiments devant son Everest neuchâtelois

**12.02.2025**

Teaserbild-Quelle: CC\_BY-SA\_4.0

Le canton de Neuchâtel a mis en place un programme de soutien en deux phases pour la rénovation des bâtiments patrimoniaux énergivores. Ce programme vise à intervenir sur des centaines de biens immobiliers. Il inclut une formation spécialisée pour les architectes et des aides financières aux propriétaires.

Sous l'impulsion du Conseil d'Etat, le Canton de Neuchâtel et les communes mettent en place un programme de soutien en deux temps à la rénovation pour les propriétaires de bâtiments patrimoniaux avec une étiquette énergétique F ou G. Soit présentant un bilan carbone très défavorable. Cette incitation permettra de réduire la consommation énergétique de ces bâtiments, de les rendre plus attractifs et de favoriser la domiciliation dans les cœurs de localités.

Un parc de 1800 immeubles Les localités neuchâtelaises comprennent plus de 1800 immeubles d'habitation à la fois à haute valeur patrimoniale et particulièrement énergivores. Ils constituent une priorité en termes de rénovation et contribueront à la transition énergétique et climatique du canton. La préservation de ces bâtiments historiques et leur amélioration énergétique lancent des défis conséquents à leurs propriétaires et aux professionnels du bâtiment.

Propriétaires accompagnés Pour encourager l'assainissement énergétique et d'améliorer la qualité du parc immobilier neuchâtelois, un groupe de travail réunissant les services de trois départements a été constitué. Ce dernier a identifié deux principaux freins à la réalisation de ces projets de rénovation. D'une part, la complexité que représente une telle intervention lorsqu'il s'agit d'un bien patrimonial. D'autre part, les études inhérentes à de tels projets génèrent des coûts supplémentaires.

En réponse au premier frein, le canton de Neuchâtel proposera cette année une formation d'assistance à maître d'ouvrage en énergie et patrimoine (AMOep), en étroite collaboration avec l'institut Transform de la Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture de Fribourg. Elle permettra de concilier valorisation du patrimoine, amélioration énergétique et modernisation des immeubles en s'appuyant, entre autres, sur des fiches types. Les architectes et spécialistes de l'énergie qui auront suivi cette formation seront dès lors en mesure d'offrir un accompagnement optimal à ces projets complexes.

Pour encourager les propriétaires dans leurs démarches, une aide financière au financement des études préliminaires sera octroyée dans les communes qui s'associeront au programme, répartie à parts égales entre le canton et la commune, pour un maximum de 10'000 francs, le solde étant à la charge du propriétaire. Cette aide sera offerte trois fois au maximum par propriétaire.

Augmenter l'attractivité du canton Outre le fait de diminuer l'impact énergétique de ces bâtiments (l'un des objectifs du plan climat neuchâtelois) et d'accélérer leur modernisation, ce programme vise également à améliorer l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Plus globalement, il renforcera la qualité de l'offre en logement, favorisant la domiciliation dans les centres de localités et réduisant le taux de vacance dans les immeubles de certaines régions.

Dès 2026, une première volée d'AMOep sera ainsi à même d'accompagner les propriétaires dans leurs projets, des premières études (notamment pour les demandes de subventions) jusqu'à la réception du bâtiment rénové.



Les contraintes sont nombreuses pour l'assainissement du parc immobilier à La Chaux-de-Fonds: Unesco et urbanisme innovant à son origine confèrent un statut architectural particulier à cette ville d'altitude.